

Le Conseil d'Etat rejette la demande de Nicolas Dupont-Aignan contre le camp décolonial

écrit par Massilia | 15 août 2017

Nicolas Dupont-Aignan estimait que l'autorité de police avait failli à sa mission en n'interdisant pas le camp décolonial interdit aux Blancs. Le juge a, lui, estimé que les informations manquaient pour justifier une interdiction.

Ce 14 août, le Conseil d'Etat vient de rejeter la demande de Nicolas Dupont-Aignan. Ce dernier estimait que l'autorité de police n'avait pas rempli son rôle en n'interdisant pas [le très controversé camp décolonial réservé aux blancs](#).

Lire aussi



[Le camp d'été «décolonial» interdit aux Blancs s'apprête à ouvrir pour sa deuxième édition](#)

Dans sa décision, le juge du référé-liberté (procédure accélérée lorsqu'une liberté fondamentale est en jeu) explique que les informations concernant le camp étaient trop imprécises pour que l'autorité de police puisse l'interdire. «En ne réagissant pas, de sa propre initiative, à la simple annonce sur internet de l'organisation d'un "camp d'été décolonial", dont ni les modalités ni même le lieu ne sont précisés, l'autorité de police ne porte pas une atteinte manifestement illégale à une liberté fondamentale», explique-t-il.

Le camp décolonial a fait l'objet de vives condamnations de la part de plusieurs responsables politiques et associations. La Licra estime par exemple qu'en affichant sa volonté de ne parler qu'aux «racisés, qui seront cette année désignés comme victimes du racisme d'Etat, les organisatrices ont ainsi fait leur choix : refuser de croire en l'égalité et préférer s'enfermer dans une cage de préjugés».

En 2016, 170 personnes avaient participé au «camp d'été décolonial» réservé exclusivement aux personnes «qui subissent à titre personnel le racisme d'Etat». Logiquement, les Blancs, eux, n'y étaient pas les bienvenus.

<https://francais.rt.com/france/42011-conseil-detat-rejette-demande-nicolas-dupont-ai-gnan-contre-cmp-decolonial>